

GLOSSAIRE

Musée : le Conseil international des musées (ICOM) a approuvé, le 24 août 2022, une nouvelle proposition de définition du musée : « Un musée est une institution permanente à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. Les musées opèrent et communiquent de manière éthique et professionnelle, avec la participation de diverses communautés. Ils offrent à leurs publics des expériences variées d'éducation, de divertissement, de réflexion et de partage des connaissances¹. » Cette définition insiste sur la pluralité des missions et sur le positionnement des musées. Notons cependant que la revendication d'ouverture et la visée de transmission d'un savoir en constituent les axes essentiels. On constate aussi que cette nouvelle définition, laquelle a donné lieu à de nombreux débats au sein de l'ICOM, en insistant sur la volonté d'engager le public sous des formes plurielles, suppose un équilibre délicat — mais nécessaire — à établir en raison de l'importance capitale du contenu scientifique et de l'impératif de ne pas lui substituer une pure logique de « divertissement », terme dont la présence, au sein de cette nouvelle caractérisation des missions des musées, doit susciter la réflexion.

Exemple : Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme à Paris, <https://www.mahj.org/fr>

Photo d'illustration : © Laurence Claude-Phalippou



¹ <https://icom.museum/fr/ressources/normes-et-lignes-directrices/definition-du-musee/>.

Musée-château : cet espace conjugue dispositif muséal et découverte d'un lieu lui-même chargé d'Histoire, combinant ainsi deux démarches qui s'enrichissent mutuellement.

Exemple : Château des Ducs de Bretagne/ Musée d'Histoire de Nantes, <https://www.chateaunantes.fr/>



Photo d'illustration : © Florence Moreau

Mémorial : la distinction entre musée et mémorial n'est pas toujours évidente et les appellations sont elles-mêmes parfois porteuses de confusion. Mais, le mémorial, comme le souligne son nom, a pour fonction première de garantir et de célébrer la mémoire d'événements et/ou de personnes. L'enjeu majeur de ce type de structure est bien l'entretien de la mémoire et, à cette fin, est engagée une mobilisation souvent importante des affects des visiteurs, selon un principe d'immersion (ambiance visuelle, témoignages sonores, etc.). Le mémorial remplit aussi une fonction de recueillement et certains espaces peuvent y être consacrés au sein des sites.

Exemple 1 : Mémorial de l'abolition de l'esclavage à Nantes, <https://memorial.nantes.fr/>



Photo d'illustration : © Florence Moreau

Exemple 2 : Mémorial du Camp de Rivesaltes, <https://www.memorialcamprivesaltes.eu/>

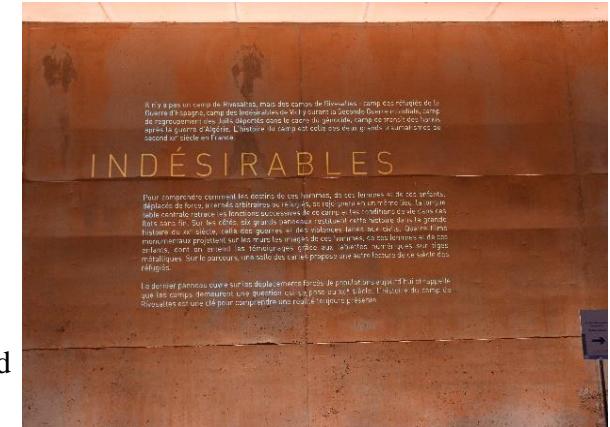
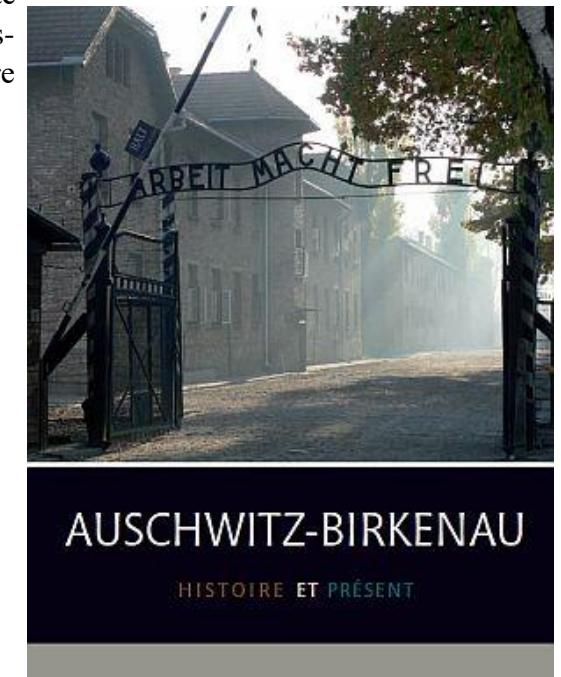


Photo d'illustration : © Philippe Mesnard

Musée-mémorial : au croisement du musée et du mémorial, le « musée-mémorial » dont l'appellation a été choisie par un certain nombre de structures, en particulier à partir des années 1990, tente de concilier transmission d'un savoir – à la manière des musées – et mobilisation des affects selon un principe que l'on pourrait dire dialectique. L'expérience des visiteurs y est complexe, aussi riche qu'ambiguë.

Exemple : Musée et mémorial d'Auschwitz-Birkenau, <http://auschwitz.org/en/>



www.auschwitz.org

Monument de mémoire : un « monument de mémoire » est un édifice ou une sculpture ayant pour but la perpétuation du souvenir d'un événement et/ou de personnes. Le « monument aux morts », par exemple, peut être rapproché de la « nécropole nationale ». Il a pour fonction de commémorer – voire de glorifier – des citoyens morts pour leur patrie ou des victimes d'une catastrophe ou d'un acte de guerre/de terrorisme.

Exemple : Monument aux morts de la ville d'Hendaye, <https://e-monumen.net/patrimoine-monumental/monument-aux-morts-hendaye/>



Photo d'illustration : © Estelle Provost

Nécropole nationale : les « nécropoles nationales » ont été instituées pour réunir les corps des soldats morts et garantir l'entretien de leurs sépultures par l'État. Une « nécropole nationale » est un cimetière militaire. Elle constitue un patrimoine visant à conserver la mémoire des événements mais aussi et surtout de ceux qui, en participant à la défense de leur patrie, ont perdu la vie.

Exemple : Nécropole Notre-Dame-de-Lorette, <https://memorial1418.com/necropole-notre-dame-de-lorette/>



Photo d'illustration : © Marie-Laure Lepetit

Paysage mémoriel : un paysage est, au sens le plus commun, une vue d'ensemble d'une région, d'un pays que découvre un observateur. Un paysage est mémoriel en ce qu'il est porteur, pour les différents regards qui s'y exercent, d'une pluralité d'histoires, singulières et/ou collectives, comme le souligne la géographe Anne Sgard². Il est chargé de mémoire(s). On peut y identifier des traces du passé à analyser, ou constater une invisibilité qui ne demande qu'à être interprétée.

On peut souligner que dans la mesure où les traces du passé ne sont justement pas toujours immédiatement visibles et/ou interprétables, peuvent être associés à ces espaces des « centres d'interprétation » conçus pour offrir, comme leur nom l'indique, des clefs de lecture du paysage.

Exemple : Burhill fort, Costwolds, Angleterre : <http://burhillfort.co.uk/Default.aspx?id=72724>

Photo d'illustration : © Marie-Laure Lepetit



² Anne Sgard, « Questionner le paysage et la mémoire. Empreintes, traces, marques. », *Mémoires en jeu*, Paris, Kimé, 2018, vol.7, p. 113-119.